RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00588
Numéro SIREN : 819 923 228
Nom ou dénomination : Onedirect Holding - ODH

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000106

EXTRAIT DES MINUTES

2022OP00813

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, Michel BINIER, Président du tribunal de commerce de Perpignan,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société Onedirect Holding - ODH 58 avenue De Rivesaltes 66240 SAINT-ESTEVE RCS Perpignan 819 923 228, représentée par LAMARTINE CONSEIL 1 quai Jules Courmont 69002 LYON

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2022,
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de La société Onedirect Holding - ODH 58 avenue De Rivesaltes 66240 SAINT-ESTEVE RCS Perpignan 819 923 228,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Perpignan, le 04/07/2022

Le greffier,
Thomas GOURGOUILLAT

Le Président du tribunal de commerce
Michel BINIER

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.8 € TTC (23.25 € HT – 4.65 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan (P.O.)

EXTRAIT DES MINUTES

LAMARTINE CONSEIL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

22OP813

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN, REÇU LE : 30 JUIN 2022

REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Je soussigné,

Maître Stéphane Rodriguez, avocat associé au sein du cabinet Lamartine Conseil,

Intervenant aux fins des présentes en représentation des intérêts de la société **OneDirect Holding – ODH**, société par actions simplifiée au capital de 11.867.941 €, dont le siège social est sis à Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes et dont le numéro unique d'identification est le 819 923 228 RCS Perpignan (ci-après la « **Société** »),

A l'honneur de vous exposer,

- Que la Société a, conformément aux dispositions de ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 ;

- Que, la Société est en cours d'obtention d'un accord auprès de ses banques, portant sur le non-respect de certains ratios financiers par la Société, retardant ainsi les diligences devant être menées par le Commissaire aux comptes ;

- Que, dans ce contexte, le Président de la Société a jugé préférable de reporter la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, devant intervenir en principe au 30 juin 2022 au plus tard.

C'est pourquoi, la Société sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, d'ordonner au Greffier en Chef de proroger de trois (3) mois, la durée d'approbation des comptes de la Société relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit au 30 septembre 2022.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'attention que vous porterez à notre demande, et nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Fait à Lyon,
Le 27 juin 2022.

Maître Stéphane Rodriguez